Accusé de réception en préfecture 092-219200094-20231003-DEL2023-S06012-BF Date de télétransmission : 16/10/2023 Date de réception préfecture : 16/10/2023

République Française



COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 3 octobre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 3 octobre 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 27 septembre 2023.

Étaient présents :

RÉVILLON, M. Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, BARBIER. Mme COLOMBEL, M. MAINGUY. Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Adjoints; Maires Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER. M. KLEIN. Mme DE PRATI. Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE. M. SIBON, Mme LEVEQUE, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, M. MBANZA, Mme DAHAN (A partir de 20h26), M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme DELAMARE, M. LOUIS, M. CLAUSSMANN, Mme MARTY,

Mme DAHAN (jusqu'à 20h26).

Procurations

Mme DELAMARE a donné pouvoir à M. DUVIVIER, M. LOUIS à

Mme CANTET, M. CLAUSSMANN à M. LANOY.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S06/012

Objet : Décision modificative n°2 au budget principal de la Commune pour 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14;

Vu la délibération n°2023/S01/011 du 7 février 2023 approuvant le budget primitif de la Commune pour 2023 et des ressources destinées à en assurer l'équilibre ;

Vu la délibération n°2023/S02/013 du 4 avril 2023 approuvant la décision modificative n°1 au budget principal de la Commune pour 2023 ;

Vu la balance générale du budget ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 26 septembre 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAINGUY, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DĖLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal de

la Commune pour 2023, annexée à la présente délibération.

28 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER,

Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M.RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. CLAUSSMANN,.

3 voix contre: M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 3 abstentions: M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme PETIT.

Le Secrétaire de séance, Conseiller Municipal,

Michel DUVIVIER

Yves REVILLON

Fait en séance les jour, mois et an susdits Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la Réception en Préfecture le 1 6 001 2023

Et de la publication le 17 octobre 2023